

# LE FANTASQUE.

## Revue Critique et Littéraire DES HOMMES ET DES CHOSES.

JE N'OBÉIS NI NE COMMANDE À PERSONNE, JE VAIS, OU JE VEUX, JE FAIS CE QUI ME PLAÎT  
JE VIS COMME JE PEUX ET JE MEURS QUAND IL LE FAUT.

Vol. 7.] QUEBEC, 26 AOUT 1848. [No. 10.

### REVUE DES TRIBUNAUX.

#### UN MARI MODÈLE.

C'est sur la plainte très-nettement formulée de sa femme que le nommé Defert comparait devant le tribunal de police correctionnelle.

M. le président, au prévenu.—Vous venez d'entendre les dépositions accablantes de votre femme et des témoins.

Le prévenu.—Parfaitement; mais je les récusé: les témoins, parce qu'ils ne m'aiment pas et que je ne les aime guère, et ma femme parce que je l'aime trop.

M. le président.—C'est donc pour cela que vous la maltraitez d'une manière indigne?

Le prévenu.—Ma femme est beaucoup moins juste à mon égard qu'elle ne le suis au sien. Je déclare, à la face du ciel et des hommes, que ma femme est la perfection même sur la terre, et que je n'ai pas à lui reprocher un seul cheveu de sa tête.

M. le président.—Vous vous enivrez tous les jours.

Le prévenu.—C'est pour mieux noyer mon chagrin. J'ai eu bien des malheurs.

M. le président.—Vous ne voulez absolument rien faire.

Le prévenu.—Le chagrin, toujours le chagrin; ça vous casse les bras.

M. le président.—Et quand votre femme vous fait de justes reproches, vous la battez à outrance?

Le prévenu.—Qui m'a vu la battre? Où sont les témoins et les traces de mes coups? Jamais, au grand jamais, je ne l'ai marquée.

M. le président.—Mais plusieurs fois les voisins sont accourus aux cris de votre victime?

Le prévenu.—C'est juste, et moi-même j'ai été leur ouvrir la porte, bien loin de vouloir me cacher. Mais que leur ai-je dit? Je ne tarissais pas mes éloges sur mon excellente, sur ma rare femme, j'ose le déclarer.

M. le président.—Mais on l'a vue pleurer, on l'a entendue se plaindre.

Le prévenue.—Simple effet de cauchemar, monsieur le président; ma femme fait souvent de bien mauvais rêves; elle croit que je la bats, mais il n'en est rien.

M. le président.—Et les deux dents que vous lui avez cassées?

Le prévenu.—Ah! ça tient à l'eau de notre commune; elle est très-mauvaise pour les dents, cette maudite eau, et le fait est que chez nous nous sommes tous plus ou moins brèche-dents; mais ce n'est pas de ma faute.

Le tribunal condamne Defert à un mois de prison.